

tement, même dans le plus mauvais terrain : il ensemence de cette graine dans quelque partie de son domaine, ou il s'applique à tirer un meilleur parti des espèces d'herbes que produit naturellement le pays, en les cultivant avec beaucoup de soin & de précaution. Que ces espèces d'herbes croissent dans le pays, ou qu'elles soient étrangères, quand on les cultive de cette manière, on les appelle des herbages artificiels; & les terrains où on les sème, des prés artificiels. Mais l'établissement de ces herbes artificielles ne peut se faire sans quelque dépense & sans beaucoup de travail. C'est pourquoi un Oeconome prudent ne l'entreprendra que lorsqu'il ne pourra remédier d'une autre manière au manque de fourrage, ou quand il se sera assuré que le profit de ce foin artificiel, après déduction des frais, excède le profit qu'il retiroit du foin naturel de ses prés, sans aucune culture. Il doit se faire les questions suivantes. Mes facultés & la qualité de mon terroir me permettent-elles d'espérer une réelle augmentation de fourrage en y semant d'autres herbes, soit incoles soit exotiques? Cette entreprise ne me causera-t-elle point peut-être des dépenses frustraires, qui tourneront à ma perte? Ai-je réellement besoin de ce secours, ou puis-je à la rigueur m'en passer? Mes rentes s'augmenteront-elles par-là réellement, ou ne se diminueront-elles point? Mais personne ne peut se promettre un succès heureux par de tels établissemens, qu'en les semant dans le terrain le plus propre à produire une abondante recolte.

Une réponse exacte aux questions que nous venons de proposer, fera le sujet de la première partie de cet essai.